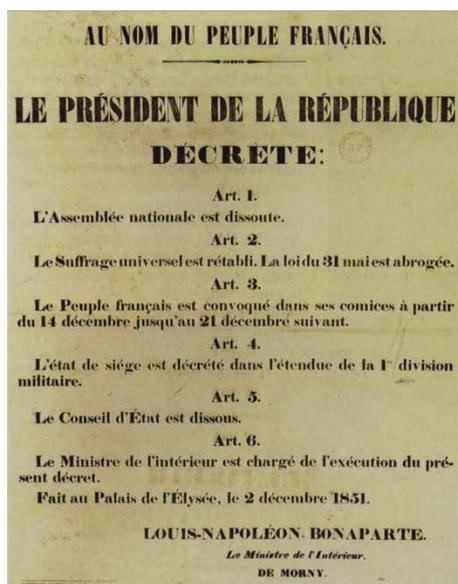


Caux

et le coup d'état de 1851



(1)



(2)

Le coup d'Etat fut réalisé dans la nuit du 1^{er} au 2 déc. 1851, anniversaire du sacre de Napoléon I^{er} et de la victoire d'Austerlitz. Tandis qu'un grand bal se déroulait à l'Élysée pour faire diversion, Morny s'empara du ministère de l'intérieur et le colonel d'Espinasse occupait le Palais-

Bourbon avec son régiment; les généraux Cavaignac, Changarnier, Lamoricière et les chefs de l'opposition parlementaire, parmi lesquels Thiers, furent surpris dans leur lit et arrêtés.

Au matin du 2 déc. fut affiché sur les murs de Paris une proclamation par laquelle le président déclarait l'Assemblée dissoute, le suffrage universel rétabli et le peuple français convoqué pour un plébiscite. L'étouffement de la résistance légale (arrestation des 220 députés, surtout monarchistes, réunis le 2 déc. à la Mairie du X^{ème} arrondissement) et de la résistance armée (mort de Baudin sur une barricade du faubourg Saint Antoine, le 3 déc.; fusillade du 4 déc. sur les boulevards) fut facilité par l'apathie des ouvriers.

En province, trente-deux départements furent mis en état de siège. La répression fut rigoureuse et dura plusieurs mois: il y eut près de 30 000 arrestations et 10 000 déportations en Algérie ou en Guyane. Quarante-vingt représentants furent expulsés du sol français et parmi eux, Hugo, Quintet, Thiers, Rémusat, Lamoricière, Changarnier. Cependant, par le plébiscite des 21/22 déc. 1851, la France approuva le coup d'Etat à une écrasante majorité (oui: 7 439 216, non: 646 737). Après la constitution déjà impériale du 14 janv. 1852, l'Empire put être officiellement établi le 2 déc. 1852.

Dans notre région, la situation économique n'est pas bonne. Le vin se vend mal, les cours de l'alcool s'effondrent concurrencés par l'alcool de betterave. Le prix d'une journée de travail stagne à 1 franc 50 à 2 francs par jour (0,25 franc le KG de pain).

De plus une épidémie de suette miliaire, des gelées, une attaque d'oïdium exacerbent les mécontents. La classe populaire n'en peut plus, les plus exaltés s'organisent en sociétés secrètes pour préparer les révoltes. Aussi, dès l'annonce le 3 décembre 1851 du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte, les villages du bitterois et des hauts-cantons se soulèvent. Le 3 au soir, les sociétés secrètes se réunissent, des émissaires à cheval sillonnent la campagne pour donner l'éveil et rendez-vous à Pézenas le lendemain.

Les forces de l'ordre y sont déployées dès le 4. A Caux, les travailleurs ont laissé les champs et attendent pour rejoindre Pézenas. Un petit groupe, mené par le tambour de Plampon (André Delbès) part pour participer aux émeutes. Elles sont vite dispersées par l'arrivée d'une batterie d'artillerie. Le 5, la mairie de Caux est prise et une commission municipale est formée.



Les arrestations commencent dès janvier (Adrien Calas dit toutou) et malgré l'amnistie proclamée par Napoléon III, elles se poursuivront jusqu'en décembre (Pascal Nazaire)

Les prisonniers sont d'abord enfermés au collège de Pézenas, puis jugés à Béziers et envoyés à Sète. Ils embarquent pour l'Algérie sur le « Grondeur ».



(3)

Les derniers prisonniers rentreront en août 1854 (Gaucel le buffatier) et en juillet 1855 (Théodore Pomarède).

Bien plus tard, après la chute de l'empire, les victimes ou leurs descendants obtiendront réparation en 1881 par l'obtention d'une pension (elles sont de 1000 francs par exemple pour Gaucel et de 100 francs pour Coutisou qui n'a pas été déporté).

illustrations: (1) affiche du site - 017[amolenuvolette.it]1851 12 décembre proclamation du coup d'etat de louis napoléon.jpg

(2) Portrait de Napoléon III - <http://www.biography.com/people/napoleon-iii-9420342>

(3) Aviso à roue type Sphynx - La flotte de Napoléon III - http://dossiersmarine.free.fr/fs_av_AV4a.html

Le 4 décembre 1851 après-midi, une compagnie de soldats est à Pézenas pour ramener l'ordre.

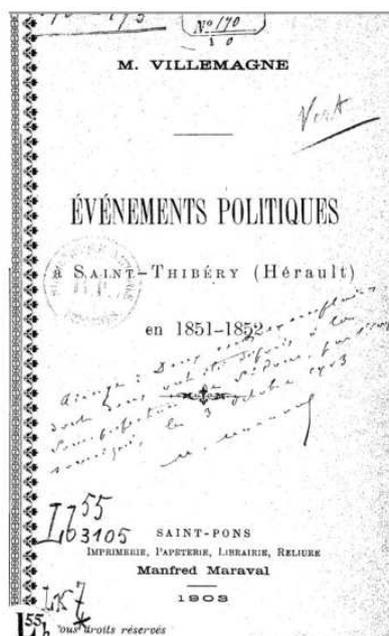
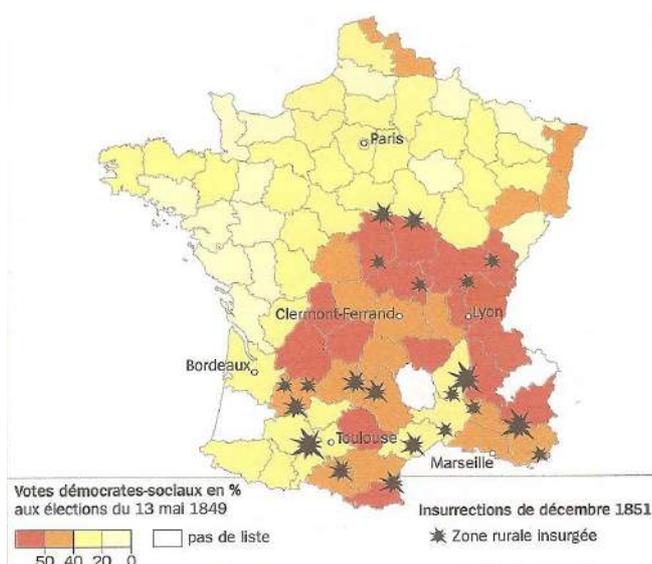
Venus à Pézenas le matin, les caussinards manifestent leur attachement aux institutions républicaines.

Ils sont arrêtés et enfermés à la prison de la ville.

Lorsque cette nouvelle se répand, la foule des gens de St Thibéry encercle la prison et demande la libération des prisonniers. Les portes s'ouvrent et les caussinards sont libérés.

Il est 17 heures et le projet de prendre la maison commune est reporté. Chacun rentre chez soi.

LES REACTIONS AU COUP D'ETAT



Extrait ci-contre

Une compagnie du 12^{es} régiment d'infanterie de ligne loge à l'Hôtel de Villa de Pézenas et en a la garde.

Les groupes des volontaires de Saint-Thibéry et de Nézignan-l'Evêque, auxquels s'était joint une foule compacte de citoyens de Pézenas, arrivent dans la rue de la Mairie. Ils sont arrêtés devant le

- 7 -

collège, tenus en joue par les soldats.

Le moment est critique.

Le danger imminent.

La moindre étincelle qui jaillisse va mettre le feu aux poudres.

Qu'une poussée se produise, le combat devient inévitable. Tous les regards se portent anxieusement vers les canons des fusils (1). Heureusement la foule se recueille et demande à parlementer. La communication des télégrammes officiels est réclamée ; satisfaction est donnée. Mais, pendant cette lecture, circule le bruit que des citoyens de la commune de Caux, venus le matin au chef-lieu de canton, manifestent de leur attachement aux institutions républicaines et prennent connaissance des nouvelles de la Nation, sont enfermés à la geôle municipale.

L'annonce de cette nouvelle atteinte, portée à la liberté individuelle, exalte les cerveaux.

Les manifestants ne s'écoutent plus.

(1) D'aucuns prétendent que les citoyens Garenne Etienne Pierre et Chauvet François auraient tenu en joue le Lieutenant qui commandait la compagnie, et l'auraient menacé de mort, s'il donnait l'ordre de faire feu, et que, grâce à la hardiesse de ces Saint-Thibéryens, le sang ne fut pas répandu. On dit aussi que l'officier visé ci-dessus fut interné pendant un mois au fort Brevaux, pour acte de faiblesse dont il s'était rendu coupable en cette circonstance.

- 8 -

Une sourde clameur couvre la voix du fonctionnaire.

La foule devient houleuse.

Bien à propos, l'élargissement des détenus, réclamé impérieusement, est ordonné immédiatement.

La manifestation se transporte alors à l'île des 3 pigeons, devant la geôle municipale.

Les portes de la prison s'ouvrent, l'enthousiasme éclate. La joie apparaît sur tous les visages, comme pour une première victoire. La petite troupe Saint-Thibéryenne est fière d'avoir obtenu la liberté pour ses frères prisonniers. Puis, les embrassades terminées, les effusions calmées, le devoir les rappelle à la réalité. Les courageux citoyens, retrempis d'une nouvelle vigueur, veulent se ressaisir ; ils parlent de prendre la Maison commune et d'y établir une Commission Municipale, fermement attachée à la République.

Mais il est 5 heures du soir, le crépuscule des journées d'hiver arrive vite, suivi de la nuit, qui vient suspendre l'exécution des mesures à prendre, en même temps que finir la journée.

La nuit effraye par son mystère.

- 9 -

Les actions honorables aiment, au contraire, la pleine lumière.

Nos braves compatriotes pensent alors à regagner leurs domiciles et s'en reviennent le cœur gros.

L'an mil huit cent cinquante deux et le dix septième Jour de Septembre, le Conseil Municipal de la commune de Caux, Arrondissement de Rixiers, Département de Morbihan s'est réuni extraordinairement dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances d'après la convocation et sous la présidence de M^r Constantin Bernard Maire.

M^r le Maire Président a dit :

Messieurs les Conseillers Municipaux

« Les sentiments de reconnaissance dont vous êtes pénétrés
« pour les services signalés que le dévouement, l'abnégation et la
« courageuse et généreuse énergie de son altesse impériale Monsieur
« le prince Louis Napoléon ont rendus au pays par suite des
« Décrets du 2 Décembre 1851, me sont connus; vos délibérations antérieures ont
« fait pour attester que, dans toutes les circonstances où il vous a été
« donné de manifester publiquement ces sentiments, votre loyal
« concours n'a toujours été acquis. C'est donc avec une entière confiance
« et pour répondre au plus cher de vos desirs que j'ai l'honneur de
« vous proposer d'insérer au sein de la commune et à la perpétuité
« par la sagesse et les éminentes vertus de recueillir le glorieux
« héritage de l'empereur.

Le Conseil

Attendu que l'acte à jamais mémorable du 2 Décembre 1851
a sauvé le pays et que les services signalés que son altesse impériale
Monsieur le prince Louis Napoléon a rendus dans cette
circonstance et depuis, lui ont acquis des droits impérissables
à la reconnaissance de tous les hommes de cœur;

Certainement d'ailleurs que l'instabilité des institutions
républicaines est un obstacle au calme des esprits, et à la sécurité
des intérêts et qu'au contraire, la stabilité du pouvoir viendrait
efficacement en aide au Gouvernement pour maintenir la
paix au dedans et au dehors et faire reprendre à la France
agricole, commerciale et industrielle le cours de sa prospérité et
de sa grandeur.

Enet à l'unanimité le vœu que la Constitution,
soit, le plus tôt possible, révisée par les pouvoirs publics
compétents, en ce sens que l'autorité soit consolidée
et perpétuée entre les mains de Louis Napoléon Bonaparte

avec le titre héréditaire de Napoléon III Empereur
des Français, sauveur de la Constitution.

ainsi délibéré par les membres du Conseil Municipal
qui ont signé au Registre les jour, mois et an qués 1852

Maurice Guindouze

M^r Constantin Bernard
M^r Greiner
M^r Mourou
M^r Vailly
M^r Durand
M^r Guindouze

Délibération du 17 septembre 1852

Commune de Caux

Liste des inculpés de Caux

Les commissions commencent à statuer en décembre 1851 et se poursuivent de manière continue jusqu'en mai 1852.

Les poursuivis sont classés en 3 catégories:

la première catégorie réunit les poursuivis suspects d'avoir commis des crimes (meurtre, pillage, etc.), la deuxième ceux qui doivent être renvoyés devant les conseils de guerre avec deux classes (*moins coupables, plus coupables*) et la troisième les remis en liberté.

n°	nom	profession	âge	ville	situation	enfants	motif de l'inculpation	
	ASTRUC Faré	propriétaire	34	CAUX	marié			Algérie -remise juillet 1854 surveillance
2178	AUBARET Pierre	distillateur	25	CAUX			pas de charges	libéré le 20/03/1852
2183	AUDIBERT Benjamin	cultivateur	17	CAUX	célibataire		bonne moralité pas de charges	libéré le 23/03/1852
2204	BASTIDE Jean	cultivateur	17	CAUX	célibataire		assez bonne mentalité insurrection bande armée société secrète	Algérie -remise janvier 1854
2626	BEUGNON Laurent	tailleur	29	CAUX	célibataire		bonne moralité en apparence, exalté, dangereux, socialiste, marches en arme sur Pézenas (relâché pour services rendus à la commune pendant la sulette miliaire)	mis en surveillance remise mars 1854
2175	BOUSQUET Pascal Hyacinthe dit Paris	journalier	23	CAUX	célibataire		très exalté, insurrection, bande armée, une faux, société secrète	Algérie -remise février 1853
2177	BOYER Louis	cultivateur	48	CAUX			pas de charges	mis en liberté le 20/03/1852
	BOYER Jean	perruquier		CAUX			usurpation de fonction, bonne moralité apparente, insurrection, bande armée	Algérie -remise décembre 1852
2189	CALAS Lucien	musicien	43	CAUX	marié	1	moralité mauvaise, exalté, insurrection, bande armée, société secrète, chef	Algérie + remise janvier 1853
2483	CALAS Adrien dit Toutou	ménétrier	30	CAUX	marié	1	assez mauvaise réputation, très exalté, dangereux, insurrection, bande armée, société secrète, chef, conspirateur, propagandiste	Algérie + remise avril 1853 surveillance
2162	CALCES Emile	artiste	18	CAUX	célibataire		entraîné, pas de charges, avoue les faits qui lui sont reprochés, n'a que 18 ans	mis en liberté le 20/03/1852
2163	COUTISOU Stanislas dit Babar	cultivateur	24	CAUX	marié	1	entraîné, pas de charges	libéré le 20/03/1852
2071	DELBES André dit <u>Plampon</u>	tondeur de mouton cultivateur	37	CAUX	marié	3	assez bonne moralité, exalté, insurrection, bande armée, battait la caisse	Algérie -remise 29/01/1853
	DURAND Stanislas	tailleur		CAUX			moralité douteuse, exalté, insurrection, usurpation de fonction	Algérie -remise mars 1853
2272	FALGOUS Pierre	cordonnier	41	CAUX	célibataire		très dangereux, moralité douteuse, insurrection, bande armée, société secrète	Algérie -remise octobre 1853
2180	GAUCEL Etienne dit le Rouge	cultivateur	46	CAUX	marié	5	pas de charges	libéré le 20/03/1852
2190	GAUCEL Jean (fils) dit le Buffatier	cultivateur	20	CAUX	célibataire		bonne moralité, exalté, insurrection, bande armée, société secrète, menaces envers le juge de paix	Algérie + remise août 1854
2173	GLEIZE Venant	cultivateur	25	CAUX	célibataire		assez bonne moralité	Algérie -
1890	GRANIER Pascal	cultivateur	23	CAUX	célibataire		entraîné, pas de charges	mis en liberté le 20/03/1852

Liste des inculpés de Caux

(suite)

n°	nom	profession	âge	ville	situation	enfants	motif de l'inculpation	
	CALAS Jean	Musicien	19	CAUX	Célibataire			libéré
2484	LABRO Alexis	plâtrier	24	CAUX	célibataire		exalté, association mauvaise réputation, insurrection, usurpation de fonction, société secrète, initiateur	Algérie + remise mars 1854 surveillance
2485	LAURENT Pascal dit la Poule	plâtrier	24	CAUX	célibataire		moralité mauvaise, très exalté, dangereux, insurrection, bande armée, excitation, société secrète, chef	Algérie + remise décembre 1852
2506	NOUGARET Anselme	perruquier	30	CAUX	40		assez bonne mentalité, exalté, insurrection, bande armée, société secrète, chef, contumax, très influent parmi les socialistes, partage les mauvaises passions	Algérie -remise avril 1852 surveillance
2560	OLIVIER Pierre	maçon	51	CAUX		3	insurrection, menaces, société secrète	Algérie -
2165	PASCAL Nazaire	charron cafetier	40	CAUX	marié	3	exalté, dangereux, insurrection, bande armée, société secrète, menaces envers le Président de la République	Algérie +
2390	PIBRE Jean Dit Carto	berger	40	CAUX	marié	1	moralité douteuse, excitation, insurrection, bande armée, usurpation de fonction, société secrète	Algérie +
2525	POUJOL Casimir		21	CAUX	célibataire		assez bonne moralité, insurrection, armes, a assisté aux désordres de la commune, société secrète	Algérie -
2164	POMAREDE Théodore	confiseur	27	CAUX	célibataire		exalté, initiateur propagandiste, insurrection, bande armée, usurpateur de fonction, société secrète, chef	Algérie + remise juillet 1855, surveillé jusqu'en mars 1856
2176	SIRE Noël	journalier	35	CAUX	marié	2	bonne moralité, pas de charges	mis en liberté le 20/03/1852
2203	SIRC François Dit Manchon	journalier	40	CAUX	marié	1	assez bonne moralité, insurrection, bande armée, destruction d'édifice public, société secrète	Algérie -
2126	SOUQUET Etienne	cultivateur	36	CAUX	marié	1	pas mauvaise moralité privée, insurrection, avoue être venu jusqu'à Pézenas pour armer société secrète	Algérie -remise janvier 1853
	SOUQUET François dit l'Estouffat	cultivateur	36	CAUX	marié		moralité douteuse, exalté, insurrection, bande armée, société secrète, usurpation de fonction	Algérie -
2172	VERNAZOBRES André Adolphe Isaac	propriétaire	45	CAUX	marié	2	moralité douteuse, insurrection, bande armée, société secrète	Algérie -
	VICAN Jacques	journalier	18	CAUX	célibataire		bonne moralité apparente, insurrection, bande armée, société secrète	Algérie -
	ALBES Julien	Cultivateur	52	CAUX	Marié		(mort en Algérie en 1863)	Algérie

COMMISSION MILITAIRE

Insurrection d Xbre 1851.

Dossier N° 1596

contre le nommé Calas Adrien dit Toutou, ménétrie

L'an mil huit cent cinquante-deux, le vingt Sept du mois de Mars
M.M. Buisson major au 42^e de Ligne Président
Harduin Capitaine adj major au 13^e de Ligne Membre

assisté de Amat de Loupjac faisant fonction de Greffier, composant la Commission militaire
instituée conformément au décret du neuf Décembre 1851, pour statuer sur les cas de mise en liberté et
de renvoi devant les conseils de guerre relativement aux individus inculpés d'avoir pris part à l'insurrecti-
on de Décembre 1851, après avoir lu les pièces du dossier et en avoir délibéré ont rendu la décision
suivante:

Le Nomme Calas Adrien dit Toutou Ménétrie
est renvoyé devant les Conseils de guerre comme ayant pris part à l'insurrection.

2^{me} CATEGORIE Plus coupable.

afaz mauvaise réputation - Très exalté - Dangereux
Insurrection
Bandes armées Sociés-Sociés (chef)
Fut à Bexiers, au Palais de Justice les jour, mois et an que dessus, et ont, les membre.
de la Commission, signé avec le Greffier.

M. M. M. Capitaine Membre
Capitaine Membre
Dumoz Chief de Bat^{on} Président
Greffier (M. M.)

ETUDE DE LA CORRESPONDANCE D'ADRIEN CALAS



Grâce à la correspondance d'Adrien Calas, miraculeusement conservée par ses descendants qui ont bien voulu nous la confier, nous allons suivre au fil des mois, la difficile épreuve traversée par un déporté.

Musicien, ayant bénéficié d'une bonne éducation, Adrien Calas va avec finesse, humour parfois, décrire sa pénible vie d'exilé, il transmettra aussi des nouvelles de ses compagnons d'infortune, presque tous illettrés, enverra des chansons, des réflexions philosophiques, tous ses textes étant empreints d'une profonde foi en Dieu.

Nous savons, grâce à lui, comment a vécu la petite communauté caussinarde en exil.

Les premiers billets ne sont pas datés, mais Adrien Calas dit Toutou, a vraisemblablement été arrêté en janvier ou février, lors des premières rafles. Conduit à Pézenas, il ne semble pas se faire de soucis. Même si son arrestation a fait du mal à sa famille, il préfère avoir été arrêté car « je vais mieux que d'être toujours exposé à recevoir un coup de fusil... je suis mieux que quand j'étais en fuite ».

Il se languit d'être jugé et dit « mener une vie de fainéant, manger à plein ventre et dormir à pleins yeux ».

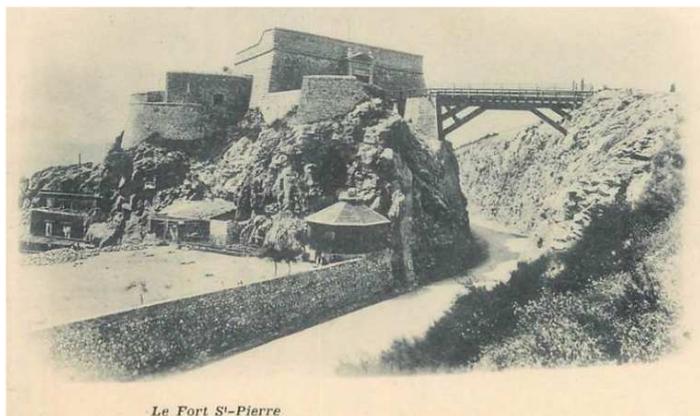
L'éclaireur public lui apprend que 2 vaisseaux sont arrivés à Cette pour embarquer les déportés et il semble heureux de partir, car il ne supporte plus son inactivité.

Peut-être a-t-il eu peur de la censure, mais il ne parle ni de son interrogatoire, ni de son procès, il passe pourtant devant le conseil de guerre à Béziers le 27 mars 1852 et il est condamné à la déportation deuxième catégorie plus coupable.

Pendant son interrogatoire, le 22 mars, il reconnaît faire partie de la société secrète depuis un an, avoir marché en armes sur Pézenas pour s'emparer de la mairie, avoir participé aux troubles de Caux le 5 et formé la commission municipale. Faits peu graves par eux-mêmes, mais il est reconnu très dangereux et de mauvaise réputation, chef de bande armée et de société secrète, tout comme son frère Lucien qui a été jugé un mois plus tôt.

Le 25 ou le 26 avril, il est transféré à pied de Pézenas à Cette sous une pluie glaciale. Sa femme vient lui dire adieu au pont de Montagnac mais il la voit à peine. Il est séparé de son frère à son arrivée au **fort Saint-Pierre**.

Lucien part pour Alger le jour même, lui partira le lendemain pour Bône (1).



Le Fort St-Pierre

Le 1^{er} mai 1852, il est installé à la caserne des Caroubiers à Bône après un voyage de 48 h par mer calme.



BONE. — La Casbah et les Caroubiers. ND. Phot.

Il ne se plaint pas, dit bien manger (soupe, bœuf et café 2 fois par jour) et il trouve le pays « riche et agréable, et l'administration bien raisonnable et honnête ».

Le 21 mai, il reçoit une visite de son frère qui est à la Casbah et espère trouver un travail comme professeur de musique. Ils sont donc en semi-liberté.

Souquet et Olivier sont partis travailler la terre, lui compose de la musique...

Le 11 juin, il décrit lui-même sa vie « à la caserne qui est comme par exemple au moulin à vent et la plaine du Lambeyran fut la mer ». Il n'a pas de gros problèmes, sauf qu'il n'a pas assez d'argent pour se faire laver le linge. Il le lave lui-même à une source d'eau chaude. Il se promène et compose, mange « la soupe et le bouilli à 10 h et le rata à 5 h ». Il passe son temps « agréablement autant qu'on peut le passer loin de son pays natal et de sa compagne chérie ».

Il conseille à sa femme d'aller visiter la femme d'un détenu qui est avec lui. Il se fait beaucoup de soucis pour le travail que doit faire son père qui se retrouve seul.

Par la lettre du 21 juin, nous apprenons que les perquisitions continuent à Caux; le 18, arrestations à « Roujeant » et à St Thibéry. Il aimerait que son ami Saturnin Durand « fasse des pas pour le tirer d'affaires » car « ils étaient liés d'une manière musicale ». Il signale aussi des attaques des arabes dans les environs de la caserne.

Le 1^{er} juillet, dans sa lettre à Pascal (toujours en liberté) il espère être libéré le 15 août pour l'anniversaire de l'empereur, car on leur a distribué des habits neufs. Il nous apprend que les poursuites continuent, Albès a été arrêté et il est à Alger.

Théodore Pomarède a été interné à Constantine. Adrien aimerait lui aussi être interné, mais étant marié, il préfère attendre sa grâce en prison. En attendant, il compose et chante pour oublier.



Souquet envoie le bonjour et de ses nouvelles pour sa femme. Lui envoie son bonjour aux « compagnons de voyage qui sont dans les bois : Carto, Pibre, Boyer et Guerre », qui sont donc toujours en fuite.

Dans sa lettre du 12 juillet, Adrien Calas est tellement persuadé d'être libéré le 15 août, qu'il demande 15 francs à sa femme pour son voyage de retour, il est maintenant avec son frère qui refuse d'écrire à sa famille. Il a créé une troupe de théâtre et un orchestre.

Il recommande à sa femme d'être toujours en accord avec sa famille.

En août, il y a toujours des arrestations à Caux et Adrien se dit content d'être à l'abri des coups de fusil, il est « agacé » par les réflexions de son oncle Guiraudou qui lui répète de ne plus se mêler de politique mais il dit que « l'expérience m'a donné une leçon en fait de politique qui vaut bien un fromage ».

Il s'inquiète des récoltes de blé, de vin, d'abricots, d'olives et de la santé de ses parents. Un médecin est venu les inspecter : il pense que c'est pour les trier et les envoyer au travail.

Le 6 septembre 1852, il annonce que le général de Lespinasse est venu leur dire qu'ils seraient libérés avant l'hiver. Mais, s'il devait rester longtemps en Algérie, il ferait venir sa femme.

Il donne des nouvelles de cadet Labro, Nazaire et Pascal qui sont internés à Constantine et lui cherchent une place dans un orchestre.

Souquet est infirmier à l'hôpital de Bône, il est libre de ses mouvements, Il demande à son cousin Pascal de refaire une demande en grâce à « Monseigneur le prince président de la République ».

Fin septembre, il est envoyé au travail. Il est séparé de cadet Labro, Nazaire et son frère mais il est avec Bousquet, Pibre, Gaucel et Venant Gleize. Ils ont marché trois jours avant d'arriver à leur campement, il gagne huit sous par jour pour faire des routes. Mais la souffrance est d'être séparé de ceux qu'il aime.

Le 9 octobre, grande nouvelle : il apprend qu'ils sont tous graciés et qu'ils vont partir très vite. Sa femme doit transmettre la nouvelle aux familles de ses co-détenus.

Dans la lettre suivante, il décrit par le menu sa vie de transporté. Levé à quatre heures, il travaille jusqu'à neuf heures, mange la soupe, reste au camp jusqu'à une heure, puis repart travailler jusqu'à cinq heures. Les surveillants les menacent sans arrêt pour qu'ils ne parlent pas entre eux.

La troupe « d'espahis » vient au moindre mouvement de révolte. Mais Adrien a une grande force morale, il remonte le moral à sa femme, il a gardé son « caractère gai ». Il n'en veut pas au gouvernement, mais aux personnes qui l'ont dénoncé.

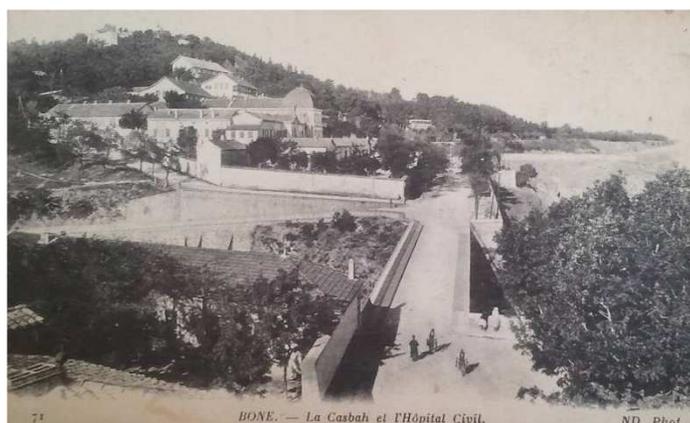
Pour la première fois, il se plaint d'être mal couché et mal nourri : « tous les jours, au lieu du pain on vous donne des galettes pleines de vers ».

Il commence à faire froid et ils portent toujours des vêtements d'été. Il espère que Dieu mettra bientôt « un terme à toutes ces souffrances car il faut que cela finisse ».

Le 1^{er} janvier 1853, Adrien est toujours en exil. Il a pourtant « fait ce qu'il a fallu faire », c'est à dire reconnaître le nouveau gouvernement, mais rien ne bouge. Il travaille toujours et ne pense pas être libéré tant que la route ne sera pas finie, car il manque des travailleurs. Il demande à son oncle Guiraudou de s'informer sur sa grâce.

Il remercie son fils Edmond (*de 6 ans et demi*) qui lui envoie vingt sous pris sur ses étrennes. Il lui promet de lui rapporter une tortue et des dattes, plus un violon de Marseille quand il reviendra.

Le 10 janvier, il se désespère d'être toujours en Algérie, lui qui croyait être de retour rapidement après sa grâce. Mais il n'est pas malade, contrairement à son frère et à un grand nombre de déportés de la Casbah, il s'inquiète du prix de vente du vin et du temps qu'il fait à Caux.



Dans une autre lettre, il dit avoir appris l'arrestation de Pascal, fin décembre probablement, soit un an après l'insurrection. Malgré les distributions de grâces, la répression continue.

Le 27 janvier 1853, « il faut comme tu dis avoir avalé une grande dose de philosophie et un grand bol de patience et avoir un caractère comme celui que j'ai pour ne pas m'inquiéter dans la position que je me trouve ». Il voit partir des graciés, lui est toujours au camp. Etienne Souquet est rentré à Caux, « c'est celui qui a été le plus honnête avec moi ». Son frère, Gleize, Pibre et Vernazobres sont eux aussi partis.

Le 1^{er} février, il reprend un peu espoir car sa femme et sa mère sont allées à Montpellier « se donner du mouvement pour ma sortie ». Il refait deux lettres de soumission à la demande de Jalabert. « Je prends une leçon sur les hommes qui me vaut plus que dix années de collègue ».

Pascal a été remis en liberté et lui, il pense que « mon tour viendra et nous aurons l'avantage de nous embrasser ». Il espère que son frère lui écrira pour lui raconter son voyage de retour.

Le 18 février, son frère n'est toujours pas arrivé alors qu'il est parti avec le groupe de Souquet le 21 janvier.

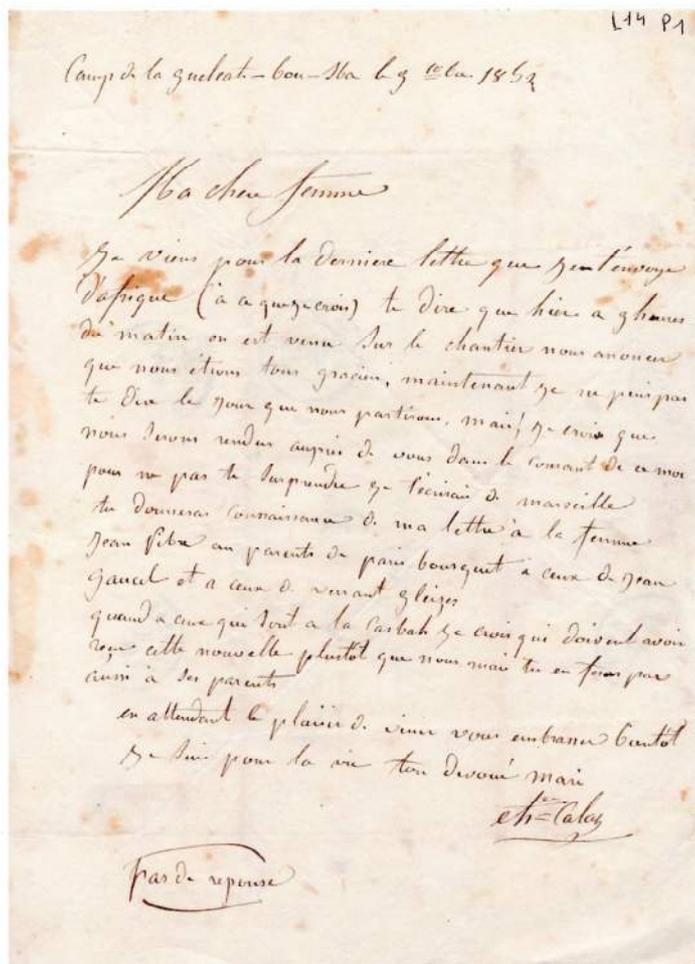
Il pense qu'il est temps que son fils commence à apprendre la musique et espère que son frère la lui apprendra, il a fait une petite fête pour Mardi-Gras, mais ils n'ont pas eu de pain (chose assez rare).. L'épidémie continue à la Casbah (110 morts)

Le 16 avril, il se résigne à demander son internement. Sa femme ne voulait pas le demander de peur d'allonger sa peine.

Bousquet, dit Paris, est rentré. Cadet Labro fait demander aux parents d'Adrien de ranger toutes ses affaires dans le grenier de sa maison, ses rapports avec ses parents doivent être très mauvais car Adrien dit « qu'ils n'auront pas le plaisir de le voir mourir en Afrique, il viendra, soyez sûr ». Bastide est parti quinze jours à l'hôpital. Mais lui dit « supporter ses souffrances avec une grandeur d'âme incroyable ».

Le 1^{er} mai 1853, dernière lettre ! Il a enfin reçu sa mise en liberté, il a peur de trouver son père vieilli et de ne pas le reconnaître, il termine par une magnifique déclaration d'amour à sa femme.

Dernier courrier d'Adrien annonçant qu'ils sont tous graciés



Nous remercions la famille Calas qui nous a confié la correspondance d'Adrien. Témoignage rare de cette époque peu connue grâce auquel nous avons partagé, l'espace d'un texte, la vie des déportés caussinards de 1851.